la duchesse d'Angoulème, il entra comme messager d'Etat à la Chambre introuvable, et garda cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1831. Ce n'était vraiment pas la peine de changer la couleur de son écharpe pour si peu de temps.

En revanche, on peut dire qu'il n'a jamais changé de perruque. Pendant trente ans, il a fidèlement porté la même, — une façon de touffe de chiendent qui lui donnait des airs de hérisson, quoi qu'il n'eût rien de piquant dans toute sa personne. Son épée paraissait l'embarrasser beaucoup, et rien n'était plus comique que de voir M. Caron, digne et grave, faire d'incroyables efforts pour se mettre au pas des tambours battant aux champs, à l'arrivée du président.

Tel n'était pas son collègue,

LE CHEVALIER GIRAUD.

Celui-ci, tête haute, cheveux poudrés à frimas, corps droit et fier, sans roideur, manières accortes et prévenantes, sentait son gentilhomme d'une lieue de loin.

Le chevalier Giraud avait commencé sa *carrière législative* avec la première des assemblées politiques de la France. Comme messager d'Etat, il avait appartenu à la Constituante, à la Législative, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif, à la Chambre des députés en 1814, à la Chambre des représentants dans les Cents-Jours, et encore à la Chambre des députés sous trois rois : Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe Ier.

Veut-on savoir combien il avait prêté de serments, lorsqu'il mourut en 1839 ? *quarante-deux !*

Le pair de France devenu légendaire n'en avait prêté que *treize !*

Quelle misère !

Le chevalier Giraud avait assisté aux funérailles de dix gouvernements.

Il avait entendu, à l'Assemblée nationale : Mirabeau, Lafayette, Sieyès, Lameth, Maury, Cazalès, Thouret, Barnave, etc.

Il avait été témoin de la grande colère de Mirabeau contre le logographe qui, le lendemain de l'abolition des titres de noblesse, avait appelé le grand orateur : *Monsieur Riquetti l'aîné.*

Il était présent à la fameuse séance où Louis XVI, réfugié dans la loge du logographe, comme nous l'avons dit ailleurs, s'était fait apporter un poulet froid qu'il dévora de grand appétit.

Il avait assisté aussi au jugement et à la condamnation du roi, et se rappelait les maindres circonstances de ce drame émouvant.

Le 21 janvier, racontait-il, la Convention tint sa séance à onze heures comme d'habitude.

Louis YVI avait été exécuté à dix heures un quart.

Longtemps avant l'ouverture de la séance, ajoutait-il, un grand nombre de députés étaient réunis dans la salle, et tous ou à peu près tous, semblaient en proie à une pénible émotion, à une vague et sombre appréhension de l'avenir. La séance s'ouvrit, elle fut triste et incolore. L'assemblée était comme étourdie du coup qu'elle venait de frapper.

Le chevalier Giraud avait entendu les hurlements de Marat, assisté à la proscription des Girondins, à la mise en accusation de Danton ; il avait vu la chute de Robespierre, les saturnales du 1er prairial an III, la tête du député Ferraud portée au bout d'une pique, et Boissy d'Anglas, héroïque, la saluant.

Il n'y avait rien qui fût précisément nouveau dans ce que racontait le Chevalier des grands faits de la Révolution; mais les circonstances accidentelles qu'il rattachait à son récit, imprimaient à ces faits un cachet d'originalité particulier. Ainsi, à propos de la séance du 9 thermidor, il faisait revivre, parler et se mouvoir Robespierre, avec son habit bleu, son gilet blanc, sa culotte de nankin, ses cheveux poudrés. Il ressuscitait les personnages et rendait le tableau saisissant par la vivacité des couleurs, qu'il empruntait à la mémoire de ses yeux.

Quels souvenirs curieux il eût laissés! s'il avait pu se résoudre à les écrire. Mais il n'aimait pas, suivant son expression, se mêler et s'embesogner de politique. Jeté jeune encore au milieu des orages les plus terribles, il avait été témoin de tout, n'avait pris part à rien, et sceptique renforcé, acceptait tout avec une indifférence qui ne se donnait même pas la peine d'être du dédain.

Un jour que, devant lui, nous racontions à un tiers les scènes violentes de l'expulsion de Manuel, il nous regarda avec un de ces sourires expressifs qui se traduisait de lui-même par un : *Qu'est-ce que cela ?*

Qu'était-ce, en effet, pour cet homme que l'*empoignement* de Manuel ? Lui, qui avait vu empoigner pour la guillotine, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas !

M. DE SERRE.

Si M. Pasquier était complétement maître de lui, M. de Serre, qui lui succéda, ne l'était guère : il se laissait très-facilement gagner par l'agitation de la Chambre.

Plein de lucidité dans ses analyses, il résumait à merveille une discussion, mais il sentait trop vivement pour ne pas manisfester son opinion. Alors, malgré son extrême droiture, il devenait partial.

La place de M. de Serre n'était pas au fauteuil ; elle était dans la Chambre. Comme orateur, comme homme d'Etat, il a su se la faire si large, si haute, si éclatante, qu'elle demanderait un portrait à part.

Un jour peut-être, nous essayerons de l'esquisser.

M. RAVEZ.

La nature l'avait gratifié du physique de l'emploi. Il était magnifique de buste et beau du reste de sa personne, — les jambes un peu courtes, toutefois pour le torse. Mais le bureau, dissimulant ce côté défectueux, lui laissait tous ses avantages.

Quel air majestueux, lorsqu'il étalait aux regards de tous son grand cordon bleu qui tranchait si coquettement sur un gilet d'une blancheur épanouissante ! Que de ravages il a fait dans les tribunes, ce grand cordon bleu !

M. Ravez était doué, en outre, d'un organe ample et sonore qui lui permettait de se faire entendre au plus fort de l'agitation. Il n'usait pas d'adresse envers la Chambre comme M. Pasquier ; il la dominait de toute sa puissance. Une fois sorti du fauteuil, il dépouillait tout apparat, et ressemblait à un bon bourgeois du Marais. Personne de plus simple que lui dans ses relations privées.

En 1820, l'éditeur responsable du *Journal du Commerce* avait été condamné à un mois de prison pour manquement de respect à la Chambre. M. Ravez le fit prier de passer dans son cabinet et lui tint à peu près ce langage :

« Ah ! ça, j'espère bien, cher monsieur, que vous n'allez pas vous claquemurer dans une vilaine prison ; vous trouverez sans peine un de ces bons petits rhumes de cerveau qui m'autorisera à vous donner une permission pour entrer dans une maison de santé. Du reste, prenez votre temps, j'attendrai que vous m'adressiez votre demande. »

Et comme il avait été dit, il fut fait. L'éditeur du *Commerce* alla passer son mois de prison dans une riante maison de santé des environs de Paris.

Rencontre-t-on aujourd'hui de pareils procédés à l'égard de la presse de l'opposition !

M. Ravez a présidé la Chambre pendant sept ans. Ce fut sept années de bonheur pour les sténographes. M. Ravez avait la vue très basse et la coquetterie de ne porter ni lunettes ni lorgnon, en sorte qu'il ne voyait absolument rien de ce qui se passait dans la tribune des journalistes. Quand on riait aux éclats, il s'en prenait à la Chambre et la réprimandait de son inattention. Alors on ralentissait l'*allegro*, — pour recommencer de plus belle à la première mouche qui volait un peu de travers.

Mais tout cela n'empêchait pas M. Ravez d'être un très bon président, et de plus un président fort aimable.

On n'en pourrait pas dire autant de

M. ROYER-COLLARD

qui présidait médiocrement, mais qui en revanche n'était pas aimable du tout. Ce n'était pas trop, à ce grand citoyen, de toute sa valeur personnelle, de sa vie toute d'honneur et de dignité, pour se faire supporter.

Philosophe, penseur profond, enfoncé dans le monde des idées abstraites, il ignorait l'art de diriger les hommes. Peu soucieux d'ailleurs de plaire à ses collègues de la députation, M. Royer-Collard les regardait de haut, et, sans le vouloir, les blessait par ses manières toutes magistrales. Il eût volontiers conduit la Chambre comme une classe d'écoliers ; et quand, plissant son front sévère, il avait ramené son faux toupet sur ses yeux, il n'y faisait pas bon.

La tribune des journalistes a eu de bien mauvais quarts d'heure à passer avec M. Royer-Collard, — ce qui ne l'empêchait pas de le soutenir, de le défendre à l'occasion contre les attaques de la droite.

La tribune se vengeait de cette sévérité gênante par des mots, par des couplets dont le refrain était invariablement celui-ci :

Oh ! oh ! oh ! oh ! Ah ! ah ! ah ! ah !
Le dur président que c'est là !
Là, là.

G. GÉRARD.

(A suivre.)

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Le 13. — Vanhessche, François, rue de Lannoy. — Valcke, Emilie, au pile. — Voorhoof, Joséphine, Cité du Pile. — Bergan, Carlos, rue de Wattrelos. — Carpentier, Henri, rue de l'Empereur. — Tournoys, Josep, rue Saint-Maurice. — Desnoulet, Marie, rue de la Longue Chemise. — Massez, Théophile, rue du Ballon. — Dewilde, Antoine, Grande Rue. — Masquelet, Julien, rue Saint-André. — Vandenberghe, Jean, Fontenoy.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Le 10 janvier. — Wienne, Charles, 23 ans, cordonnier, et Degrève Sophie, 22 ans, tisserande. — Gillis, Pierre, 26 ans, mouleur en fer, et De Backer, Marie, 27 ans, devideuse. — Verdonckt, Donat, 42 ans, journalier, et Deschamps, Rosalie, 45 ans, servante. — Delchambre, Edouard, 44 ans, contre-maître, et Delcième, Isabelle, 27 ans, tailleuse. — Jacqz, Emile, 24 ans, tourneur, et Tiberghien, Clara, 24 ans, sans profession. — Debarbieux, François, 27 ans, employé de commerce, et Prouvost, Uranie, 22 ans, modiste. — Parent, Edouard, 23 ans, fabricant de Harnats, et Billaux, Marie, 26 ans, sans profession. — Decobecq, Pierre 23 ans, garçon boucher, et Lefebvre, Louise, 21 ans, sans profession. — Castel, Victor, 24 ans, domestique, et Hespel, Marie, 23 ans, servante. — Sulmont, Ives, 49 ans, teinturier, et Vantieghem, Marie, 54 ans, laveuse.

MARIAGES.

Le 11 janvier. — Pierre-Eugène Werbrœck, 51 ans, cordonnier, et Ursule-Octavie, Renard, 46 ans, ménagère.

Le 12 janvier. — Léon-Joseph Carbonnet, 31 ans, marchand boucher, et Adèle-Rosalie Esquedin, 19 ans, sans profession, Léon Lamp, 56 ans, maître Couvreur, et Sidonie Hantson, rentière.

DÉCÈS.

Le 11 janvier. — Bauchemin, Adelaïde, 69 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Delescluse, Jacques, rentier, 80 ans, rue d'Inkerman. — Renaux, Richard, 1 an, rue des Longues-Haies. — Bellot, Mathilde, 2 mois, rue de Tourcoing. — Rousseau, Pierre, 4 jours, Cité Wanin. — Fourmentraux, Gustave, 4 ans, rue de l'Ommelet.

Le 12. — Laebens, Victor, 1 an, rue des Longues-Haies. — Sailly, Louis, 20 ans, tisserand, chemin des Couteaux. — Blondiau, Angèle, 21 jours, rue des Longues-Haies. — Vanneste, Henri, 1 mois, au Fontenoy.

Le 13. — Carpentier, Marie, 14 ans, rue de Ma Campagne. — Vaneeck, présenté sans vie, rue de Ma Campagne. — Salembier, Zoé, 6 mois, Grande Rue. — Duthoit, Pauline, 1 an, au Petit Beaumont. — Delplanque, Charles, 44 ans, Grande Place. — Salembier, Auguste, 1 an, au Fontenoy. — Destombes, présenté sans vie, au Pile. — Rosine Carette, 77 ans, rentière, rue Saint-Antoine.

Cours public de chimie.

Lundi 16 janvier à 8 heures 1/4 du soir.

Bois rouge ou Bois de Brésil.

Caractère distinctif des bois de Ferecambone, de Brésil proprement dit, de Sainte-Mertha, de Nicaragua, de Sapan, de Brésillet, de Californie, de terre Gernu, Brisilien ou Brésiléine. Action de l'air sur les bois de Brésil.

Quelques recettes de la plus grande utilité pour les teinturiers.

Cours public de Physique

Mercredi 19 Janvier à 8 heures 1/2 du soir.

Application de l'électricité à la chirurgie.

Appareil électro-médical. Effets du courant électrique sur la tête d'un bœuf.

THÉATRE DE ROUBAIX.

Dimanche 16 Janvier

Représentation extraordinaire.

Jocelin le garde-côtes, drame en 5 actes.

Louisette ou **la chanteuse des rues,** comédie-vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 heures 1/4.

AVIS.

La direction a l'honneur d'informer le public que par indisposition subite de M. FALONT, elle s'est vu forcée de changer le spectacle annoncé pour aujourd'hui 16 janvier. Cette représentation ne sera retardée que de quelques jours.

Le directeur,
CALISTE-PASQUET,

Lundi 17 Janvier.

La belle affaire, comédie nouvelle en 3 actes.

Un caprice, proverbe en un acte par M. A. de Musset.

Un bal à émotions, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

Théâtre Populaire.

Dimanche 16 Janvier

Le mangeur de fer, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Louisette ou **la chanteuse des rues,** comédie-vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 heures.

Lundi 17 Janvier.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. LEMAISTRE.

Première représentation de :

Les mousquetaires ou **vingt ans après,** drame en 5 actes et 10 tableaux.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

On commencera à 6 heures 1/4.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40	0 60
de 20 gr. à 100 gr. »	0 80	1 20
de 100 g. à 200 g. »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c
de 10 g. à 20 g. »	0 20	0 30
de 20 g. à 100 g. »	0 40	0 60
de 100 g. à 200 g. »	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. »	0 20	0 25
de 30 g. à 60 g. »	0 30	0 35
de 60 g. à 90 g. »	0 40	0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 15 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières	505	..
Lille 1860. J. A. 1865.	104	..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	98	25
Lille 1868, libérées	511	25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43	75

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix	565	..
Comptoir Devilder et Ce	525	..
Crédit industriel du Nord	511	25
Caisse Pérot et Comp.	570	..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à	1300	..
— — n	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix.	541	25
Lille à Béthune, actions.	405	..
Lille à Béthune, oblig.	303	75
Aniche (le douzième)	...	..
Azincourt	250	..
Auchy-au-Bois	...	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc.	410	..
Carvin	1120	..
Courrières	10075	..
Campagnac	625	..
Douvrin, anc.	...	..
Douvrin nouv. 1864	...	..
Escarpelle	1300	..
Epinac	...	..
Ferfay	1400	..
Fiennes et Harding	...	..
Lens	9100	..
Liévin	1550	..
Meurchin	900	..
Vicoigne-Nœux	5410	..
Vendin	...	..
Thiv. et Fresnes (M.)	...	..

COURS DES HUILES A LILLE.

15 Janvier 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza	91 50 à 91 25	26 à 28 50	19 «à 19 50 «
» épur pq	97 50 97 25	« « «	« « « « « « «
Œill. b. g.	« « «	32 « « 37 « «	14 50 15 «
» rousse	« « «	« « «	« « « « « «
Cameline	86 « «	22 24 « «	15 « « « «
Chanvre	« « «	15 15 50	16 50 « « «
Lin du p.	« « «	20 26 « «	26 30 « « «
Lin gr. et.	75 « «	24 27 « «	25 « « 27 « « «

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

AVIS

M. Boudry, horloger, rue Blanchemaille, 4, prie le public de ne pas le confondre avec le sieur Boutry, horloger, Grande Rue, récemment condamné à l'amende pour avoir acheté des bijoux provenant de vol. 9593

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
COTONS et PRODUITS AGRICOLES ALGÉRIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

consituée par actes des 24 novembre et 2 décembre 1863 et autorisée par décret impérial en date du 15 décembre 1863.

Capital 2,500,000 Francs

SIÉGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN

Emission de 8,000 Obligations

autorisée par le Conseil d'Etat et l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 1866

La **Compagnie des cotons et produits agricoles algériens** a été fondée il y a six ans, dans le but de favoriser, en Algérie, l'agriculture ainsi que toutes les industries qui s'y rattachent ; elle poursuit avec succès la réalisation de son programme.

La Compagnie possède et exploite en Algérie :

1° Le **domaine d'Ali-Gatham,** d'une contenance de 930 hectares, situé dans la plaine de la Mitidja (arrondissement de Blidah.)

2° L'**établissement d'industrie agricole de Boufarik,** le plus important de la colonie. Il contient un atelier d'égrenage pour le coton, ainsi qu'une usine à rouir et à teiller le lin pourvu d'un outillage suffisant pour traiter annuellement 3 millions de kilogrammes de lin.

L'**émission de 8,000 Obligations** que la Compagnie fait, a pour but :

1° La **création d'autres établissements industriels** semblables à celui de Boufarik.

2° L'**organisation des docks et entrepôts** dans les principales villes de l'Algérie où ils sont réclamés par les vœux unanimes de la colonie.

3° La **construction de chemins de fer à ban marché.** (La Compagnie a acquis le **privilége exclusif** du système Larmanjat, adopté par plusieurs départements et par un grand nombre d'exploitants agricoles, car il ne coûte que **15,000** francs le kilomètre.)

La Compagnie n'a pas de dette antérieure ; son actif actuel est un gage suffisant pour les obligataires, et ses derniers inventaires annuels couvrent l'annuité nécessaire pour le présent emprunt ; ses obligations prennent donc rang parmi les placements les plus sérieux ; elles sont en outre des plus avantageux, car elles rapportent 7 fr. 25 0/0 y compris la prime de remboursement.

Le Président du Conseil d'administration,
Marquis de JOUSSELIN.

L'Administrateur-Directeur,
A. DU MESGNIL.

Les obligations émises sont **remboursables à 400 francs,** en **40 années,** par tirages semestriels. Elles rapportent **18 francs d'intérêt annuel,** payables par semestres. les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION :

(JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1869).

305 francs par **obligation,** payables comme suit :

5o fr. en souscrivant.
75 » au 1er février.
1oo » au 1er mars.
8o » au 1er avril *(ou 71 fr. sous déduction du coupon échéant ce jour).*

305 francs.

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements non échus à raison de 6 0/0 l'an, ce qui met l'**Obligation complétement libérée en souscrivant à 303 fr.** Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les **14, 15, 16, 17, 18** et **19** Janvier

Au siége de la Société, 18, rue de la Chaussée d'Antin ;

Et chez **MM. Dreyfus, Schcyer** et **Ce,** banquiers, — 16, *rue de la Grande Batelière,* — *qui sont chargés de recevoir les souscriptions.*

(Envoyer *Mandats, Chèques ou Billets de Banque*)

On peut également verser au crédit de MM. **Dreyfus, schcyer** et **Ce,** dans toutes les succursales de la Banque de France.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement si les demandes dépassent le nombre des 8,000 obligations émises.

Les actions de la **Compagnie Française des cotons et Produits agricoles algériens** sont admises à la *côte officielle* de la Bourse de Paris ; la côte des obligations sera demandée aussitôt après l'émission. 9583

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**
ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE *libraire,* place de l'Ecole de Médecine, à Paris 16,677 9425

AVIS

Le sieur GUILLAUME BARREMAECKER prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter ROSALIE PATERNOSTER sa femme. 9584